



**Communauté de Communes de la Plaine du Nord Loiret**

3 rue de l'Avenir - 45480 Bazoches-les-Gallerandes

Tel 02 38 39 60 38 - fax 02 38 39 62 33 - Courriel : [contact@cc-plaine-nord-loiret.fr](mailto:contact@cc-plaine-nord-loiret.fr)

# **Réunion de Conseil** **Communautaire**

**14 décembre 2021**

**Compte-Rendu**

**Présents** : MM. LIROT Jean-Marc, GRANDEMAIN Michel, CHACHIGNON Alain (fondé du pouvoir de Mme Danièle CHATELAIN), LEBRET Olivier, CHOFFY Patrick, ROUSSEAU Pierre, POINCLOUX Daniel, BRISSON Jean-Louis, BOURGEOIS Martial, MALON Stéphane, VANNIER Vincent, CHAMBRIN Michel (fondé du pouvoir de Mme Roselyne LACOMBE), MMES MILLEY Sophie, DECOUX Annick, GAZANGEL Emmanuelle, LEBLOND Valérie, DUPRÉ Céline, SANTERRE Carole, IMBAULT Chantal, BRUCHET Delphine, PANNEKOUCKE Maria, RIDEL Nicole, LALUCQUE Béatrice

**Absents excusés** : MM., GAUCHER Dominique, THIBAUT Serge, POISSON Bertrand, VILLARD André, MMES CHATELAIN Danièle PETIT Christine, LACOMBE Roselyne, PRUNET Delphine

**Secrétaire de séance** : Mme DUPRÉ Céline

Le compte rendu de la précédente séance (16 Novembre 2021) est adopté à l'unanimité.

## Ordre du Jour

---

### **1. Signature de la convention territoriale globale avec la CAF (en présence de M. Le Directeur de la CAF Jean-Yves Prévotat)**

Après la réalisation d'un diagnostic du territoire de la CCPNL et après avoir défini les axes de priorité et les actions à mener, le directeur de la CAF, M. Jean-Yves Prévotat, et le Président de la CCPNL, signent la Convention Territoriale Globale (CTG) pour la période 2021/2025.

### **2. Avenant à la convention relative à la mise en œuvre d'un partenariat économique entre la Région Centre-Val de Loire et les 3 CC du Nord Loiret**

Dans le cadre d'une convention passée avec la Région, les communes et leurs groupements peuvent participer au financement des aides et des régimes d'aides mis en place par la Région. Par ailleurs, l'article L.1111-8 du Code Général des Collectivités précise que les communes et les EPCI à fiscalité propre sont seuls compétents pour définir les aides ou les régimes d'aides et décider de leur octroi en matière d'investissement immobilier des entreprises. La Région peut participer aux financements des aides mentionnées précédemment dans les conditions précisées par une convention passée par la commune ou l'EPCI à fiscalité propre.

Compte tenu de ces éléments, la Région Centre-Val de Loire et les Communautés de Communes du Pithiverais, du Pithiverais Gâtinais et de la Plaine du Nord Loiret ont signé une convention de partenariat économique le 28 Juin 2018. Cette dernière arrive à échéance en décembre 2021, la Région met en place un avenant afin de pouvoir attribuer de nouvelles subventions.

A l'unanimité, le conseil communautaire autorise le Président à signer cet avenant à la convention.

### **3. Nouvelle convention d'adhésion à la prestation chômage avec le CDG45**

Le Conseil d'administration du Centre de Gestion du Loiret a adopté lors de sa séance du 25/11/21 une nouvelle convention d'adhésion à la prestation chômage applicable dès le 01/01/2022.

Cette nouvelle convention, issue des échanges avec les collectivités adhérentes, doit remplacer la convention actuelle qui lie la CCPNL avec le Centre de Gestion.

Il est rappelé que les employeurs publics locaux, contrairement aux employeurs privés, sont leur propre assureur et se substituent à Pôle Emploi pour l'instruction et le paiement de ce revenu de remplacement.

Le Centre Département de Gestion de la Fonction Publique du Loiret propose d'accompagner les collectivités territoriales et les EPCI dans la vérification des droits et au calcul de l'indemnité de licenciement de toute nature et aux montants minimum et maximum de l'indemnité de rupture conventionnelle pour les agents publics qui peuvent en bénéficier.

La convention est valable pour une durée de 3 ans. Le CDG 45 facturera la CCPNL à la prestation réalisée selon le tarif en vigueur.

A l'unanimité, le conseil communautaire autorise le Président à signer la nouvelle convention d'adhésion à la prestation chômage avec le CDG45.

#### **4. Désignation des délégués au GIP RECIA**

---

Suite à l'adhésion de la CCPNL au GIP RECIA par le biais de la souscription à l'ENT (Espace Numérique de Travail) Prim'OT pour les écoles du 1<sup>er</sup> degré, les conseillers communautaires désignent comme membres représentants la collectivité Mme Céline DUPRÉ en tant que membre titulaire et M. Pierre ROUSSEAU en tant que membre suppléant.

#### **5. Désignation d'un délégué titulaire au syndicat de la fourrière animale**

---

Suite à la démission d'office de Mme Stelly Delbecq qui était représentante titulaire au sein du Syndicat de la Fourrière Animale, il convient de procéder à son remplacement. Ainsi, M. Jean BESNARD, est désigné comme représentant titulaire de la CCPNL au sein du syndicat mixte de gestion de la fourrière animale, en remplacement de Mme Stelly DELBECQ.

Mme Nicole RIDEL est désignée représentante suppléante de la CCPNL au sein du syndicat mixte de gestion de la fourrière animale, en remplacement de M. Jean BESNARD

#### **6. Appel à remboursement du budget SPANC vers le budget principal.**

---

Suite au départ en début d'année de la technicienne SPANC, il a été décidé de déléguer les missions de contrôle du SPANC à un prestataire et d'attribuer le suivi administratif du service SPANC à l'agent en charge de l'accueil. Le traitement de l'agent d'accueil étant payé sur le budget principal, il convient d'appeler le remboursement d'une partie de ces frais au budget SPANC.

Considérant que le temps passé sur l'année 2021 est estimé à 20 % du temps de travail de l'agent, Le conseil communautaire autorise, à l'unanimité, la demande de remboursement pour un montant de 4 906.19 €.

Un titre de recette d'un montant de 4 906.19 € sera émis à l'encontre du budget SPANC à l'article 70841.

#### **7. Sollicitation d'une subvention auprès de l'AESN relative aux travaux de comblement des anciens forages d'adduction en eau potable**

---

L'appel d'offres concernant les travaux de comblement des anciens forages a été lancé. La remise des offres était fixée au 14/12/2021 à 12h00. 9 Dossiers ont été retirés. 3 offres ont été reçues. L'estimation des travaux était fixée à 250 000 € HT.

Ainsi, le conseil communautaire autorise le Président à solliciter une subvention de 40 % auprès de l'Agence de l'Eau Seine Normandie pour l'offre qui sera retenue après l'analyse des offres (*NB : Société SOC pour un montant de 239 665 € HT*). Seront également inclus dans la demande de subvention, les frais de maîtrise d'œuvre pour les travaux.

**Arrivée de Mme Béatrice LALUCQUE à 18h30**

**Arrivée de M. Jean-Marc LIROT à 18h40**

## **8. Sollicitation de subvention au titre de la DETR relative aux travaux de réhabilitation énergétique du gymnase de Bazoches**

Monsieur le Président rappelle le projet de réhabilitation énergétique du gymnase de Bazoches les Gallerandes. Ce projet peut être subventionnable au titre de la DETR 2022.

Le coût de ce projet est estimé à 961 589 € HT.

Au vu du coût important qui comprend notamment du désamiantage, il est suggéré au Président de retirer la réhabilitation du bâtiment annexe utilisé par l'employé communal, ou du moins de la mettre en option dans le marché des travaux.

Ainsi, le Conseil Communautaire autorise, à l'unanimité, le Président à solliciter une subvention de 50 % (480 794 €) auprès de l'Etat au titre de la DETR 2022 pour le projet de réhabilitation énergétique du gymnase de Bazoches les Gallerandes pour un montant total estimé à 961 589 € HT et d'adopter le plan de financement ci-dessous :

	Montant H.T.	%
<b>DEPENSES :</b>		
Travaux	880 285 €	92 %
Maitrise d'œuvre / OPC	51 304 €	5 %
Mission SPS, Contrôle technique,	10 000 €	1%
Divers et Imprévus	20 000 €	2 %
<b>Total dépenses :</b>	<b>961 589 €</b>	100 %
<b>RESSOURCES :</b>		
DETR 2022 (50%) :	480 794 €	50 %
Fonds propres :	480 795 €	50%
<b>Total des ressources :</b>	<b>961 589 €</b>	<b>100 %</b>

## **9. Sollicitation de subvention auprès du PETR du Pays de Beauce Gâtinais en Pithiverais au titre du CRST relative aux travaux de réhabilitation énergétique du gymnase de Bazoches**

Le Président rappelle le projet de réhabilitation énergétique du gymnase de Bazoches les Gallerandes. Ces travaux peuvent être subventionnés au titre du Contrat Régional de Solidarité Territoriale porté par le PETR du Pays de Beauce Gâtinais en Pithiverais.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire autorise le Président à solliciter une subvention au taux maximum auprès du PETR du Pays de Beauce Gâtinais en Pithiverais au titre du CRST pour un montant de travaux estimés à 961 589 € HT.

## **10. Sollicitation de subvention auprès du PETR du Pays de Beauce Gâtinais en Pithiverais au titre du CRST et relative à l'étude de faisabilité de construction d'un équipement nautique sur le territoire**

Le Président rappelle l'étude de faisabilité de construction d'un équipement nautique sur le territoire. Cette étude peut être subventionnée au titre du Contrat Régional de Solidarité Territoriale porté par le PETR du Pays de Beauce Gâtinais en Pithiverais.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire autorise le Président à solliciter une subvention au taux maximum auprès du PETR du Pays de Beauce Gâtinais en Pithiverais au titre du CRST pour la tranche ferme de l'étude de faisabilité de construction d'un équipement nautique sur le territoire pour un montant total de 10 075€ HT.

## **11.Ouverture anticipée des crédits d'investissement 2022**

---

A l'unanimité, le Conseil Communautaire accepte l'engagement, la liquidation et le mandatement des dépenses d'investissement suivantes sur l'année 2022 :

20 - Immobilisations incorporelles	28 750,00 €
21 - Immobilisations corporelles	74 846,00 €
23 - Immobilisations en cours	529 618,00 €
45 – opération pour compte de tiers	28 891,00 €

## **12.Affaires diverses**

---

- ✓ Transfert Eau & Assainissement : Une 1<sup>ère</sup> commission sur l'Eau et une 2<sup>ème</sup> sur l'Assainissement seront créés prochainement. M. Daniel POINCLOUX, Vice-Président, sera en charge du suivi de ces commissions.  
Une réflexion est engagée pour décliner les commissions en plusieurs volets (ex : volet Ressources Humaines, Volet Finances, Volet Technique).  
Un power point sur le transfert des compétences Eau et Assainissement sera proposé aux conseils municipaux. Il est également proposé qu'une visite dans chaque conseil municipal ou un regroupement de 2 /3 conseils municipaux soit organisée pour répondre aux éventuelles interrogations des conseillers municipaux.  
Afin de tenir à jour l'étude réalisée par Altereo, il sera prochainement demandé aux communes de fournir la dernière délibération sur le prix de l'eau, le RPQS, les travaux réalisés, etc...
- ✓ PLUi : le projet de PADD devra être débattu au sein de chaque conseil municipal.
- ✓ ZI Boisseaux : Sur proposition de M. CHOFFY, des vidéos relatives à la construction des bâtiments de la Zone industrielle sont projetées à l'assemblée. Pour information, le 1<sup>er</sup> bâtiment est occupé par la société SAFRAN depuis Novembre 2021.

***Fin de la séance à 20h00***

**Jean Marc LIROT**

**Alain CHACHIGNON**

**Sophie MILLEY**

**Olivier LEBRET**

**Michel GRANDEMAIN**

**Annick DECOUX**

**Emmanuelle GAZANGEL**

**Jean Louis BRISSON**

**Patrick CHOFFY**

**Carole SANTERRE**

**Valérie LEBLOND**

**Martial BOURGEOIS**

**Stéphane MALON**

**Maria PANNEKOUCKE**

**Céline DUPRE**

**Vincent VANNIER**

**Pierre ROUSSEAU**

**Michel CHAMBRIN**

**Daniel POINCLOUX**

**Chantal IMBAULT**

**Nicole RIDEL**

**Béatrice LALUCQUE**

**Delphine BRUCHET**